



**PROGRAMME AGRI-MARKETING (PAM)
2010-2011**
***Formulaire de demande – Petites et moyennes
entreprises (PME)***

Financement d'activités qui doivent être mises en œuvre au
cours du
(cocher la ou les cases qui s'appliquent)

- 3^e trimestre (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010)
Date limite pour les demandes : le **3 SEPTEMBRE 2010**
- 4^e trimestre (du 1^{er} janvier au 31 mars 2011)
Date limite pour les demandes : le **15 OCTOBRE 2010**

***Une association peut soumettre une seule demande pour activités de PME pour
les deux trimestres.***

**Programme Agri-marketing
Demande de financement pour 2010-2011 – PME**

**Section A – Coordonnées de l'organisation et du représentant autorisé
(coordonnées d'affaires seulement)**

<p>A1. Dénomination sociale de l'organisation :</p> <p>Remplir les sections A2-B4 uniquement si vos coordonnées ne sont pas les mêmes que pour votre demande de financement du programme Agri-marketing (PAM) pour 2010-2011 ou si vous êtes un nouveau demandeur</p>	<p>A2. Raison sociale :</p>
<p>A3. Adresse municipale :</p>	<p>A4. Adresse postale : (<input type="checkbox"/> même adresse que l'adresse municipale)</p>
<p>A5. Téléphone :</p>	<p>A6. Télécopieur :</p>
<p>A7. Courriel :</p>	<p>A8. Site Web :</p>
<p>A9. Représentant autorisé Nom : Fonction :</p>	
<p>A10. Adresse municipale :</p>	<p>A11. Adresse postale : (<input type="checkbox"/> même adresse que l'adresse municipale)</p>
<p>A12. Téléphone :</p>	<p>A13. Télécopieur :</p>
<p>A14. Courriel :</p>	
<p>A15. <i>Autre personne-ressource</i> Nom : Fonction :</p>	
<p>A16. Adresse municipale :</p>	<p>A17. Adresse postale : (<input type="checkbox"/> même adresse que l'adresse municipale)</p>
<p>A18. Téléphone :</p>	<p>A19. Télécopieur :</p>
<p>A20. Courriel :</p>	

Section B – Organisations admissibles

B1. Êtes-vous une personne morale en vertu de la loi canadienne pouvant conclure des contrats obligatoires?

_____ Oui _____ Non

B2. Êtes-vous un organisme à but non lucratif?

_____ Oui _____ Non

B3. Êtes-vous :

- une association industrielle
- une alliance
- un organisme de soutien technique à la commercialisation
- un transformateur
- un producteur
- un détaillant
- autre (veuillez préciser)

B4. Êtes-vous membre de l'initiative Image de marque Canada? _____ Oui _____ Non

DANS L’AFFIRMATIVE, comment l'initiative Image de marque Canada est-elle intégrée à cette activité?

Quels attributs sont favorisés dans la transmission des messages clés? De quelle façon l'image de marque Canada est-elle mise en évidence? L'image de marque Canada sera mise en évidence dans le matériel promotionnel, les présentations et autres documents. La qualité, la fiabilité d'approvisionnement et la compétitivité des produits canadiens seront soulignées.

Section C – PME QUI DEMANDE LE FINANCEMENT et coordonnées du représentant autorisé (coordonnées d'affaires seulement)

C1. Dénomination légale de la PME :

C2. Raison sociale :

C3. Adresse municipale :

C4. Adresse postale : (Même adresse que l'adresse municipale)

C5. Téléphone :

C6. Télécopieur :

C7. Courriel :

C8. Site Web :

C9. Représentant autorisé

Nom :

Fonction :

C10. Nombre d'employés?

C11. Les activités proposées par la PME sont-elles non génériques? Oui Non

Dans l'AFFIRMATIVE, y a-t-il duplication du travail fait par l'association et financé par Agri-marketing?
 Oui Non

C12. Marchés cibles proposés par la PME.

Les activités non génériques de la PME ciblent-elles des marchés, des pays ou des régions identiques aux marchés actifs actuels de l'association? Oui Non

Dans l'affirmative, pourquoi les mêmes marchés sont-ils ciblés?

C13. Commercialisation d'un produit innovateur (**le cas échéant**)

Est-ce que la PME demande du financement pour la commercialisation d'un produit innovateur?
 Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la raison pour laquelle le produit est jugé innovateur.

Section D – Ressources

Veuillez établir la liste de toutes les autres sources de financement

Source	2010-2011
1. Industrie	
2. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)/Agri-marketing	
3. Autre financement du fédéral y compris d'autres programmes d'AAC	
4. Gouvernement provincial	
5. Administration municipale	
Total :	

Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) ou d'entreprise

Numéro de TPS :
ou
Numéro d'entreprise :

I. Déclaration du demandeur (ASSOCIATION)

Le demandeur reconnaît qu'il a lu et qu'il comprend les objectifs et les critères du programme Agri-marketing, tels qu'ils sont indiqués dans le guide. Il comprend également les conditions suivantes et les accepte.

1. Les renseignements fournis dans la présente demande de financement servent à évaluer et à étudier l'admissibilité du demandeur et du projet proposé à une aide financière aux termes du programme Agri-marketing, de même qu'à vérifier, analyser et évaluer ce programme. Le demandeur reconnaît que la soumission de la demande de financement n'oblige aucunement AAC à financer le projet proposé dans la présente ni à fournir tout autre financement.
2. Le demandeur autorise AAC à publier, sur son site Web, le nom des bénéficiaires ainsi que le montant des fonds reçus au titre du programme Agri-marketing.
3. Le demandeur autorise le Secrétariat du programme Agri-marketing à faire part aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral ou à d'autres ordres de gouvernement, comme les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, ou à des tiers participant à l'évaluation des propositions, de tout renseignement fourni dans sa demande de financement et de tout renseignement supplémentaire fourni par le demandeur ou obtenu par le Secrétariat à une date ultérieure et par d'autres moyens.
4. Le demandeur accepte que des tiers et des responsables d'autres programmes gouvernementaux divulguent à l'administration du programme Agri-marketing, à la demande de cette dernière, tout renseignement sur le demandeur ou sur sa situation financière qu'elle jugera nécessaire pour vérifier l'admissibilité du demandeur au programme, le montant des contributions qui pourraient lui être versées au titre du programme ou les renseignements fournis dans la présente demande.
5. Les renseignements fournis dans la présente demande seront traités conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
6. Le demandeur confirme qu'il s'est pleinement acquitté de toutes ses obligations actuelles, financières et autres, envers le gouvernement du Canada.
7. Le demandeur n'est soumis à aucune obligation ni à aucune interdiction prévue par la loi. En outre, il ne fait pas l'objet, ou n'est pas susceptible de faire l'objet, de poursuites judiciaires qui pourraient l'empêcher, ou qui l'empêcheraient, de conclure un accord de contribution avec AAC.
8. Le demandeur satisfait aux exigences municipales, provinciales et fédérales en matière d'environnement.
9. Le demandeur confirme que toute personne devant s'enregistrer aux termes de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, L.R., 1985, ch. 44 (4^e supplément), y compris les lobbyistes-conseils et les lobbyistes internes, a été enregistrée conformément à cette loi.
10. Si sa proposition est acceptée, le demandeur reconnaît qu'il est tenu de signer un accord de contribution prévoyant les conditions liées au financement accordé. Toutes les dépenses engagées par le demandeur avant la signature d'un accord de contribution devront être assumées exclusivement par le demandeur.
11. Le demandeur reconnaît qu'il lui incombe d'obtenir et de fournir les renseignements pertinents liés à sa demande au titre du programme Agri-marketing.
12. Le demandeur reconnaît que toutes les activités qui seront réalisées dans le cadre du

I. Déclaration du demandeur (ASSOCIATION)

- projet devront être conformes aux dispositions des organismes de réglementation, auxquelles doit se soumettre le demandeur dans le cadre de ce projet.
13. Si le demandeur est une entité autre qu'un particulier, le soussigné déclare être dûment autorisé à représenter le demandeur et à signer en son nom la présente, dont les conditions devront être respectées par le demandeur.
 14. Le demandeur confirme qu'à sa connaissance, tous les renseignements fournis dans cette demande sont justes et véridiques, et que la proposition respecte pleinement les conditions d'admissibilité au programme Agri-marketing. Le demandeur reconnaît également que le programme Agri-marketing est un programme discrétionnaire assujéti à des restrictions, notamment à la disponibilité des fonds.
 15. Le demandeur affirme que les fonds demandés constituent le montant minimal nécessaire à l'atteinte des objectifs, et qu'il possède ou qu'il est en mesure de se procurer les fonds de contrepartie nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.
 16. Le demandeur présentera un Rapport final de PME pour toutes les PME qui font une demande par l'entremise de l'association et qui devra être remis avec le rapport final en fin d'exercice 2010-2011.

Signature (agent autorisé)

Fonction

Nom (en lettres moulées)

Date